Commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

16 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales (Article 82 du règlement) 3

1.1 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Accessibilité de la plateforme informatique CERBERE pour les citoyens et citoyennes de la Fédération Wallonie-Bruxelles» 3

1.2 Question de M. Stéphane Hazée à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Mise en œuvre du régime des mandats» 4

1.3 Question de M. Stéphane Hazée à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Relance du certificat de management» 5

1.4 Question de M. Laurent Léonard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Repas gratuits dans l'enseignement maternel» 6

1.5 Question de M. Philippe Courard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Mesures favorisant l'inclusion et l'emploi des personnes handicapées au sein des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles» 7

1.6 Question de Mme Anne Laffut à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Éventuelle reprise de l'école fondamentale communale de Chiny par Wallonie-Bruxelles Enseignement» 8

1.7 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Solutions apportées à la situation des bâtiments scolaires à l'Athénée royal de Ganshoren» 9

1.8 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Actions entreprises pour la rénovation de l'Athénée royal d'Uccle 2» 10

1.9 Question de M. Christophe Collignon à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Propos antisémites d'un professeur du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement» 11

1.10 Question de Mme Joëlle Maison à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Dérapage antisémite d'un professeur de religion islamique» 11

1.11 Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Mouvements de personnel au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement» 13

2 Ordre des travaux 14

Présidence de M. Christophe Collignon, président.

– L'heure des questions et interpellations commence à 16h00.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Accessibilité de la plateforme informatique CERBERE pour les citoyens et citoyennes de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – De nombreux citoyens utilisent quotidiennement les plateformes informatiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment pour des démarches relatives à l'enseignement. Parmi les besoins les plus fréquents figurent les demandes d'allocations d'études, qui constituent une intervention précieuse dans les frais scolaires des familles ayant des difficultés financières.

Il existe deux façons d'introduire une demande auprès de la direction des allocations et prêts d'études (DAPE): une procédure en ligne et une procédure classique à l'aide d'un courrier recommandé. Le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles spécifie que les demandes introduites en ligne sont traitées prioritairement. Cependant, cette procédure semble complexe et souffre de problèmes techniques récurrents.

L'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) a élaboré la procédure informatique en question. Ainsi, le demandeur doit s'identifier électroniquement pour créer un compte d'utilisateur sur le portail informatique CERBERE et suivre plusieurs étapes qui nécessitent, entre autres, le téléchargement de certains logiciels. Cette méthode nécessite une certaine aisance avec les nouvelles technologies et ne tient donc pas compte de la fracture numérique. Or, pour être effective, cette procédure de dépôt électronique devrait être égalitaire et accessible à tous.

Monsieur le Ministre, avez-vous connaissance des problèmes techniques liés à la plateforme en ligne CERBERE? Prévoyez-vous d'adapter ce système informatique pour le rendre plus efficace et accessible, y compris pour les citoyens qui ne sont pas habitués aux complexités informatiques? Si oui, quelles mesures envisagez-vous à cet effet?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. **–** Le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles m'a signalé avoir pris connaissance de certaines difficultés rencontrées par des usagers lors de la connexion à la plateforme CERBERE. Afin de mesurer l'ampleur et la nature de ces difficultés, le ministère a pris contact avec l'ETNIC. Selon cet organisme, moins de 1 % des 127 654 connexions à cette plateforme au cours de l'année 2018-2019 n'a pas abouti à la création d'un compte d'utilisateur. Le problème d'identification électronique semble donc assez marginal en termes quantitatifs.

Il me semble utile de préciser que les interfaces utilisateur de CERBERE ne sont que la partie visible d'un ensemble de processus complexes implémentés au travers de cette plateforme IAM (*Identity and Access Management*). Ceux-ci visent à assurer la sécurité des ressources informatiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles par la gestion des identités et des accès; ils constituent ainsi un pilier de la protection des données personnelles des citoyens bénéficiaires et, par extension, du respect de leurs libertés fondamentales.

Concernant les demandes auprès de la DAPE, une identification univoque du citoyen est requise à l'aide de la carte d'identité. Ceci ne relève pas d'une exigence technique liée à CERBERE, mais bien d'une exigence relative à la conformité du traitement des données. Notons que le citoyen ne doit s'identifier qu'une seule fois au cours de sa vie et de ses interactions avec l'administration. En effet, CERBERE lui offre un compte unique, tant pour l'accès à toutes les applications de la Fédération Wallonie-Bruxelles que pour les applications des niveaux fédéral ou régional.

Il n'est un secret pour personne que l'usage de la carte d'identité électronique pose, au-delà de problèmes techniques, des questions relatives à l'accessibilité du service pour les citoyens les moins rompus aux technologies numériques. C'est ce qui a motivé le pouvoir fédéral à proposer, en 2017, un nouveau cadre légal pour l'identification en ligne sur les applications du secteur public. Ces démarches ont donné des résultats satisfaisants; ainsi, la première application d'authentification développée par le secteur privé, baptisée itsme, facilite l'authentification des usagers.

Enfin, dès 2020, les utilisateurs pourront introduire leurs demandes dans un nouvel environnement plus facilement utilisable, de type «Mon espace». Ils disposeront également de nouveaux moyens d'authentification, ce qui devra satisfaire pleinement à ce que chacun est en droit d'attendre d'une administration moderne et efficace.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je suis satisfait de vous entendre annoncer qu'un nouvel espace d'identification facilitera les démarches de nos concitoyens. Seulement 1 % des utilisateurs n'arrive pas à s'identifier, mais il faut aussi prendre en compte tous ceux qui doivent s'y prendre à plusieurs reprises pour introduire leur demande, ce qui est évidemment chronophage. J'espère donc que ce dispositif sera rapidement fonctionnel afin que les citoyens puissent facilement accéder au portail CERBERE.

1.2 Question de M. Stéphane Hazée à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Mise en œuvre du régime des mandats»

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – La réglementation prévoit que les emplois de fonctionnaires généraux sont attribués par mandat au sein des services du gouvernement et de certains organismes d'intérêt public pour la durée de la législature. Les mandataires doivent être désignés à l'intérieur du *pool* auquel le gouvernement fait appel pour la désignation de mandataires. Ce *pool* se compose des titulaires du certificat de management public (CMP). Ce dernier est délivré aux lauréats du concours d'entrée ayant suivi les formations, réussi les épreuves du certificat et l'examen Selor, organisé à la fin du cycle de formation, ainsi qu'à certains mandataires en fonction du jour de l'entrée en vigueur de l'arrêté.

Les emplois à pourvoir par mandat sont déclarés vacants par le gouvernement qui établit une lettre de mission dans les six semaines après sa prestation de serment. Un appel à candidatures est alors publié au Moniteur belge et sur le site internet du gouvernement et un courrier électronique est adressé à chacun des membres du *pool* de candidats. Au plus tard trois mois après la déclaration de vacance des emplois à pourvoir, le gouvernement nomme pour chaque emploi le candidat qu'il estime le plus apte à exercer la fonction.

Monsieur le Ministre, je souhaite faire le point avec vous sur la mise en œuvre du régime des mandats. Pouvez-vous nous indiquer combien d'emplois sont concernés par le périmètre des emplois sous mandat au sein du ministère et des organismes d'intérêt public (OIP) concernés? Pour chacun des emplois compris dans ce périmètre, le gouvernement a-t-il opéré la déclaration de vacance et défini la lettre de mission? Si tel n'est pas le cas, quelle en est la raison? À quelle date la déclaration de vacance est-elle prévue?

Comment le gouvernement entend-il organiser ce processus important? A-t-il prévu des étapes pour planifier l'ensemble des désignations qui doivent intervenir?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le renouvellement des emplois à mandat est un dossier stratégique essentiel qui mobilise de nombreuses personnes au sein de l'administration et du gouvernement.

Pour répondre à votre première question, Monsieur le Député, 53 emplois sont à pourvoir en Communauté française au sein du ministère et des organismes d'intérêt public (OIP) en exécution de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des services du gouvernement de la Communauté française et des organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de secteur XVII. Pour aller plus dans les détails, il s'agit de 46 emplois au ministère, d'un emploi de fonctionnaire dirigeant à l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC), de trois emplois à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et de trois emplois auprès de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC).

Il convient également de pourvoir aux emplois à mandat au sein des divers services communs à la Communauté française et à la Région wallonne ainsi qu'à la Commission communautaire française (COCOF), soit deux emplois à Wallonie-Bruxelles International (WBI), un emploi à l'École d'administration publique (EAP), un emploi dans le Service commun d'audit de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, un emploi chez e-Wallonie-Bruxelles Simplification (eWBS) et un emploi auprès de l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA).

Votre deuxième question concerne la mise en œuvre de la procédure pour pourvoir ces emplois. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que les lettres de mission relatives aux postes à mandat du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'IFC ont été adoptées le 12 décembre 2019. Le lendemain, ces postes ont été déclarés vacants et l'appel à candidatures a été lancé. Tout est entrepris pour présenter au gouvernement les lettres de mission et la déclaration de vacance des postes à mandats de l'ONE et de l'ETNIC ce 19 décembre. Si ces lettres sont effectivement adoptées, la procédure démarrera alors sans délai.

Pour les emplois au sein des services communs, j'ai pris les contacts nécessaires avec mon homologue wallonne afin d'instruire les dossiers de l'EAP, de l'eWBS et du Service commun d'audit de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie. Mon cabinet s'est réuni avec celui de Mme De Bue, le 3 décembre 2019, et lui a proposé des adaptations des lettres de mission. Les procé-

dures pour les emplois en question nécessitent en effet une concertation entre les deux niveaux de pouvoir, ce qui explique ce léger retard. Les dossiers relatifs aux emplois à pourvoir à WBI et à l'OFFA sont entre les mains des ministres compétents.

Nous avons pris soin d'examiner les différentes étapes de la procédure fixée par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des services du gouvernement de la Communauté française et des organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de secteur XVII. La réglementation prévoit que les candidats disposent d'un mois à compter de la déclaration de vacance pour postuler. Les candidatures devront être envoyées à mon cabinet par recommandé. Celles pour les emplois à pourvoir au sein des services communs devront également être transmises au cabinet des deux ministres de la Fonction publique. Un travail de comparaison des titres et des mérites de chaque candidat recevable sera ensuite effectué. La réglementation prévoit en outre que le gouvernement doit désigner les mandataires endéans les trois mois de la déclaration de vacance. Nous comptons naturellement respecter ce délai, ô combien nécessaire pour mener à bien une procédure de cette importance. Au terme de la procédure, si certains postes n'ont pu être pourvus en raison de l'absence de candidat jugé apte, le gouvernement désignera des fonctionnaires dirigeants en fonction supérieure pour une durée limitée, comme envisagé dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Le gouvernement accuse quelques semaines de retard, mais il a franchi la première étape. Dans les trois prochains mois, nous suivrons l'avancement de ce processus important pour la bonne conduite de notre administration.

1.3 Question de M. Stéphane Hazée à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Relance du certificat de management»

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit la relance rapide du certificat de management public. Elle dispose qu'«une première session sera organisée dès que possible, avec la proclamation des lauréats d'ici la fin 2020». Une des missions de l'École d'administration publique (EAP) est «[d']organiser et [de] piloter le certificat en management public, qui donne accès à un pool dont seuls les membres peuvent déposer leur candidature à un emploi à pourvoir par mandat. Pour l'obtenir, il est nécessaire de suivre un *executive master* et d'en réussir les épreuves et l'examen final». En effet, la réglementation prévoit qu'un certain nombre d'emplois et de places de fonctionnaires généraux sont attribués par mandat pour la durée de la législature et doivent être pourvus par des candidats faisant partie de ce *pool*. Leur parcours atteste donc de leurs compétences.

Alors que ce cycle de formation était initialement conçu comme un processus continu afin de régénérer régulièrement le *pool* de mandataires potentiels et de permettre au gouvernement de disposer d'une série de candidats motivés et compétents pour désigner ses mandataires, les gouvernements ont toutefois décidé en 2014 de «suspendre» ce certificat en management public, au départ pour deux ans, puis finalement pour une plus longue durée. Il convient donc de relancer ce projet, d'autant que la DPC et la Déclaration politique régionale (DPR) prévoient aussi d'élargir progressivement cette logique de mandat.

Il y a donc une certaine urgence, vu le processus en cours et le nombre limité de candidats potentiels. J'imagine que vous avez pris le dossier à bras le corps dès l'entame de votre mandat. Votre homologue compétente en Région wallonne m'a également indiqué, puisqu'il s'agit d'une problématique en partie commune entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, que son cabinet a rencontré le vôtre, le 3 décembre dernier, afin notamment de discuter de ce dossier.

Je souhaite donc vous interroger sur l'état d'avancement du dossier. Quel est votre plan de travail? Les concertations utiles avec les autorités académiques et le Selor, qui étaient les partenaires à l'initiative de ce certificat, sont-elles en bonne voie? La ministre wallonne chargée de la Fonction publique est-elle alignée sur vos positions? Êtes-vous d'accord avec elle sur la nécessité de mettre en œuvre rapidement cette formation?

Tant la DPC que la DPR prévoient une actualisation du contenu, sur la base d'évaluations réalisées par les universités, par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) et par un consultant externe. Pouvez-vous dès lors nous préciser l'état de l'actualisation qui fait suite à ces évaluations? Pouvez-vous confirmer la parfaite vue commune entre la Fédération et la Région wallonne? Enfin et surtout, quand aura lieu le prochain cycle de formation? Quand les inscriptions seront-elles ouvertes, compte tenu des délais ambitieux, mais sans doute nécessaires, qui sont prévus par la DPC?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La relance du certificat en management public prévue tant dans la DPC que dans la DPR fait bien partie d'une de mes priorités depuis ma prise de fonction. Le 3 décembre dernier, mes collaborateurs ont pu rencontrer ceux de la ministre De Bue afin

d'aborder les dossiers communs et, notamment, ce dossier précis. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Mme De Bue vendredi dernier à Namur. Notre objectif est bien de nous aligner au plus vite sur ce dossier commun afin que lEAP, qui est chargée de mettre en œuvre ce certificat, puisse recevoir dès que possible les lignes directrices pour lancer et coordonner la relance d'un nouveau cycle de formation.

L'EAP a déjà pris des contacts il y a plusieurs semaines avec le Selor et l'université coordinatrice pour les informer de la relance prévue d'un nouveau cycle de formation et envisager les adaptations possibles afin de tenir compte des recommandations issues des évaluations réalisées lors de la précédente législature.

Les discussions entre ces différents acteurs devront se poursuivre afin d'affiner la mise en œuvre pratique et le calendrier de travail. Il faut cependant être conscient que les modifications des conditions d'accès à la formation, prévues notamment dans la DPC, ainsi que celles qui sont encore à identifier consécutivement aux évaluations réalisées nécessiteront de modifier la réglementation en vigueur. Il faudra dès lors tenir compte de la prise d'effet de ces modifications pour pouvoir lancer les appels à candidatures pour le nouveau cycle et déclarer les inscriptions ouvertes. Tous ces éléments font qu'à ce jour, il m'est impossible de vous préciser quand aura lieu le prochain cycle de formation ou quand les inscriptions seront ouvertes. J'aurai très certainement l'occasion de revenir vers vous dès que nous y verrons plus clair.

Au terme de la réunion avec la ministre De Bue, nous avons convenu que les deux cabinets produiraient pour janvier prochain un premier état des réflexions sur le processus. L'échéance de décembre 2020 est effectivement mentionnée dans la DPC, mais, pour être sincère avec vous, il me paraît impossible de la respecter. Vu le nombre d'heures de cours, les travaux pratiques, l'examen d'entrée et l'examen final, sachant que les personnes qui suivent cette formation travaillent en parallèle et sauf à vider ce certificat de sa substance, il me paraît impossible d'avoir des nouveaux détenteurs du certificat d'ici la fin de cette année académique. Je reviendrai vers vous lorsque nous aurons affiné notre réflexion.

Néanmoins, il faut rapidement revoir la réglementation, si cela s'avère nécessaire, et lancer l'appel, sans quoi un certain nombre de postes de mandataires risquent de ne pas être pourvus, faute de candidats aptes. Comme je vous l'ai expliqué dans ma réponse à votre question précédente, il faut alors désigner des faisant-fonction, en principe pour un an. Au bout de cette année, il serait bon d'avoir des candidats titulaires du certificat et remplissant les conditions pour remplir le mandat.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous ne dirons jamais assez le préjudice causé par le gel de ce certificat sous la précédente législature. Je prends bonne note de votre volonté d'avancer, Monsieur le Ministre. Vous évoquez à ce propos un délai impossible à tenir; il est à tout le moins ambitieux, mais il ne faudrait pas que le dépassement de ce délai s'allonge à l'infini et se compte en trimestres plutôt qu'en mois. La priorité doit être à un moment décrétée compte tenu, selon votre propre propos, du bon fonctionnement de l'ensemble du régime des mandats. Vous avez pris un certain nombre de contacts et je m'en réjouis. Vous avez également évoqué les initiatives prises par l'école d'administration et il me paraît opportun de le souligner. Dans le raisonnement tenu figure toutefois un élément qui peut vous aider à avancer dans un délai comprimé, celui de ne pas faire précéder la modification des conditions d'accès par la relance du certificat. Auquel cas, nous continuerons à en discuter en 2022.

Mener les deux chantiers en parallèle constitue, pour ma part, la bonne attitude. Il faut les étendre comme le prévoit d'ailleurs la DPC et il s'agit d'un engagement à tenir. Vous avez également relevé que ces modifications en appelleraient d'autres dans d'autres textes, d'autant plus que diverses entités sont concernées. Rien n'empêche de mener ce chantier élargi en parallèle en sorte que ces modifications trouvent à s'appliquer peut-être pas à la première cohorte, mais bien à la deuxième. Le choix inscrit dans la DPC est celui d'une formation continue qui injecte régulièrement dans le *pool* des nouveaux candidats potentiels à cette fonction importante pour le bon fonctionnement des services publics.

En se contraignant à faire l'un puis l'autre, nous pulvériserions les délais et nous mettrions en difficulté les engagements contenus dans la DPC. Si, en revanche, ce chantier à deux branches est mené en parallèle, nous pourrons, sans transiger sur le niveau d'exigence, tenir des délais plus conformes à l'esprit de la Déclaration. Je me réjouis enfin que des contacts fructueux soient noués entre les deux entités. Il n'en a pas toujours été ainsi par le passé. Or cela constitue une étape notable dans la bonne évolution de ce chantier.

1.4 Question de M. Laurent Léonard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Repas gratuits dans l'enseignement maternel»

M. Laurent Léonard (PS). – Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d'amplifier son action pour favoriser l'offre, dans l'enseignement maternel, de repas gratuits d'une bonne qualité nutritionnelle et à base de produits locaux.

Pour concrétiser cet objectif, la direction du développement durable et l'administration générale de l'enseignement du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont lancé un appel à projets pilotes. Celui-ci s'adresse aux implantations maternelles et fondamentales qui proposent des classes d'encadrement différencié, conformément au décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité. Sont également concernées par cet appel les implantations maternelles relevant du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé. Un budget de 1,6 million d'euros a été prévu à cet effet.

Comment se passe l'organisation de cette importante dynamique? Combien d'écoles ont-elles répondu à cet appel à projets? Combien d'élèves bénéficient-ils de repas gratuits cette année à la suite de cet appel à projets?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La lutte contre la pauvreté infantile est un enjeu fondamental et un combat que veut mener notre gouvernement. En Belgique, 15 % des enfants sont considérés comme étant dans un état de privation. Les chiffres varient fortement d'une Région à l'autre: ils sont 29 % à Bruxelles contre 22 % en Wallonie.

Le projet pilote auquel vous faites référence, Monsieur Léonard, propose des repas gratuits d'une bonne qualité nutritionnelle et à base de produits locaux dans les écoles de l'enseignement maternel concernées par le décret organisant un encadrement différentié. Ce projet a été lancé en 2018 par Mme Simonis et permet aux enfants les plus précarisés de bénéficier d'un repas sain chaque jour, et donc de prévenir partiellement la privation. Deux millions d'euros y ont été alloués en 2018. Cette année, cinq millions supplémentaires ont été inscrits au budget de l'égalité des chances.

Durant l'année scolaire 2019-2020, 190 implantations et 9 921 enfants bénéficieront du projet. Il demeure axé sur les implantations relevant de l'encadrement différencié. La priorité est donnée aux écoles où l'indice socio-économique est le plus faible.

La lutte contre la pauvreté infantile est un des éléments fondamentaux de la Déclaration de politique communautaire (DPC). En ma qualité de ministre de l'Égalité des chances, je veux multiplier ces expériences de dîners chauds et gratuits dans les écoles. J'espère même pouvoir les généraliser dans l'enseignement fondamental.

M. Laurent Léonard (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces chiffres. Ces actions sont précieuses pour les enfants et les familles qui en bénéficient. Il s'agit de l'une des mesures phares du gouvernement. Le PS sera particulièrement attentif à ces mesures, importantes pour notre groupe, tout comme la gratuité scolaire de manière générale.

Tous les enfants ne naissent pas dans les mêmes conditions familiales ni avec les mêmes chances. L'école ne peut pas accentuer les différences. Nous avons tous les deux été échevins de l'Enseignement. Dans ces fonctions, j'ai vécu des situations dramatiques. J'ai connu des enfants qui n'avaient pas de repas et vu des tartines moisies dans certaines boîtes. Le repas que l'on offre aujourd'hui est parfois le seul repas de qualité dont les enfants bénéficient. Je vous remercie pour ces mesures et serai particulièrement attentif aux actions futures que vous venez d'annoncer.

1.5 Question de M. Philippe Courard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Mesures favorisant l'inclusion et l'emploi des personnes handicapées au sein des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Philippe Courard (PS). – Monsieur le Ministre, c'est avec grande satisfaction que j'ai pu prendre connaissance, par voie de presse, de votre volonté d'améliorer le taux d'emploi des personnes handicapées dans les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai longtemps travaillé et je travaille toujours à cette inclusion à laquelle je suis particulièrement sensible. C'est en prenant des mesures proactives et volontaires que nous pourrons aller vers plus d'intégration, notamment en matière d'emploi, des personnes handicapées dans notre société et que nous parviendrons à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Il était en effet important d'agir vu les chiffres particulièrement faibles. En effet, le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les différents organismes d'intérêt public comptent seulement 1,45 % d'agents en situation de handicap alors que le quota prévu est de 2,5 %. Le fait de réserver prioritairement 5 % des nouveaux recrutements à des personnes handicapées tant que cet objectif n'est pas atteint est une mesure forte qui, j'en suis convaincu, produira l'impact voulu. J'ai d'ailleurs déjà pu en constater les effets positifs à d'autres niveaux de pouvoir.

Par ailleurs, un budget supplémentaire de 100 000 euros est annoncé afin de soutenir des formations par la pratique sur le terrain, grâce à l'encadrement d'un autre membre du personnel. Quelles personnes pourront-elles en bénéficier? Des critères seront-ils fixés? Sur quels types de

fonctions ces formations porteront-elles? À partir de quand exactement pourront-elles être mises en œuvre?

Enfin, l'inclusion repose aussi et surtout sur un changement des représentations des personnes handicapées et de leurs possibilités d'inclusion dans les emplois ordinaires. À cet effet, en parallèle des mesures prises, une sensibilisation du personnel est-elle prévue?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur Courard, votre question me donne l'opportunité d'aborder ce sujet qui m'est cher et qui a déjà été abordé en commission au début du mois de novembre. Je vous informe avant tout que le ministre-président et moi-même avons déjà, par courrier du 2 décembre, insisté auprès du secrétaire général sur l'attention particulière que nous portons à la politique d'inclusion des personnes handicapées menée par le ministère. Nous avions également demandé de pouvoir disposer du nombre exact d'agents handicapés, ainsi que leur répartition entre les différentes administrations générales.

Au 30 juin 2018, il était en effet établi qu'à la suite des actions menées dans le cadre du projet «Fonction publique inclusive», une évolution avait certes été observée, mais très insuffisante, puisque seulement 1,45 % des agents étaient des personnes handicapées. Afin de stimuler cette évolution, une réflexion sur la stratégie d'emploi a été menée afin de favoriser l'inclusion de ces personnes. Des actions ont été menées au ministère. Parmi elles, le recours aux contrats d'adaptation professionnelle (CAP) a été envisagé. Le gouvernement a accordé en octobre 2018 un budget de 98 000 euros, en lien avec une recette à prévoir de 79 000 euros correspondant aux aides de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et de Personne handicapée autonomie recherchée (Phare), pour faire aboutir un maximum de huit CAP par an.

Pour avoir accès au CAP, les personnes doivent être reconnues par un organisme chargé de mettre en œuvre cette aide à l'inclusion. De plus, ce dernier validera la demande sur la base d'un dossier constitué par la personne concernée et par la direction générale de la fonction publique et des ressources humaines. Le type de fonction et le plan de formation seront déterminés en fonction du profil du candidat, de ses attentes, ainsi que sur proposition du service dans lequel le stage sera réalisé. Les candidatures sont transmises actuellement par les services d'accompagnement qui suivent les personnes handicapées cherchant un emploi.

Une mise en correspondance entre les attentes des candidats au CAP et les services qui pourraient y répondre est assurée par la cellule «Inclusion». L'application de cette mesure a connu des difficultés en raison de la spécificité des procédures propres au service Phare et à l'AViQ. À la suite d'un long travail mené pour arriver à mettre en place un processus lié au paiement des indemnités des stagiaires, le ministère a pu conclure avec le service Phare une première convention de CAP le 1er décembre dernier.

Outre les mesures que vous citez, tous les axes de la mission de la conseillère «Fonction publique inclusive» continuent à faire l'objet d'actions en vue de favoriser l'ouverture aux questions liées au handicap. C'est le cas par exemple avec la programmation de l'action DUOday 2020, dont la date est encore à définir, qui consiste à sensibiliser les agents du ministère. Des séances de sensibilisation seront proposées aux membres du personnel et d'encadrement. Ils pourront aussi participer à différents événements, comme la Semaine de l'emploi des personnes handicapées. La dernière a été organisée par l'AViQ cette année.

La publication d'articles par le journal interne du ministère, «*Fede mag*» et l'adoption de l'intranet «Inclusion» sont également envisagées afin de mobiliser tous les membres du personnel aux actions prévues, d'améliorer les connaissances et de les conscientiser à l'inclusion des personnes handicapées.

Outre les opérations CAP 48 et DUOday, des stages de découverte ainsi que des conventions avec des organismes de formation et d'insertion des personnes handicapées continuent à être mis en œuvre et accompagnés par la cellule «Inclusion». C'est une manière de sensibiliser les services ainsi que d'améliorer la connaissance des situations de handicap et des aménagements possibles.

M. Philippe Courard (PS). – Monsieur le Ministre, je mesure à travers votre réponse à quel point vous avez pris en compte l'ampleur de la tâche. Vous avez jugé qu'il était nécessaire d'agir avec efficacité. Toutes vos propositions vont dans le bon sens. Je pense qu'il est de notre devoir, à nous représentants de la population, de permettre l'inclusion des personnes handicapées. Je suis pleinement satisfait et heureux de tout le travail que vous mettez en œuvre.

1.6 Question de Mme Anne Laffut à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Éventuelle reprise de l'école fondamentale communale de Chiny par Wallonie-Bruxelles Enseignement»

Mme Anne Laffut (MR). – Récemment, nous avons appris par la presse que le collège des bourgmestre et échevins de Chiny avait l'intention

de mettre un terme à son réseau d'enseignement fondamental et de le transférer vers Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Il argue en effet d'une certaine lassitude face au mécontentement des parents d'élèves et part du principe qu'en relevant d'un niveau de pouvoir plus centralisé, il ne ferait plus l'objet d'autant de pressions locales.

J'ai appris que des groupes de travail entre la commune et WBE seraient créés pour traiter de la gestion du personnel, des bâtiments et de la pédagogie. Monsieur le Ministre, ces informations sont-elles correctes? Si tel est le cas, où en sont les groupes de travail? Ce transfert va-t-il aboutir? Dans l'affirmative, quand aurait-il lieu? Enfin, le transfert entre réseaux est-il fréquent?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. **–** Je vous confirme d'abord que le collège des bourgmestre et échevins de Chiny a décidé de mettre un terme à son réseau d'enseignement fondamental. WBE a reçu le bourgmestre, l'échevine de l'Enseignement et certains membres de l'administration communale de Chiny le 21 novembre 2019. Un procès-verbal de la réunion a été rédigé et transmis le 28 novembre 2019. Un premier contact avait déjà eu lieu il y a quelques années avec l'administration générale de l'enseignement, quand WBE n'existait pas encore.

Aujourd'hui, la commune réitère sa volonté de transférer l'ensemble de son enseignement communal vers WBE, ce qui représente six implantations scolaires réparties dans différents villages. Celle de Chiny est fermée depuis 2018 et est actuellement inoccupée. Ses infrastructures scolaires sont en très bon état, car récemment rénovées grâce, notamment, à des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les représentants de la commune nous ont informés que, si cette implantation n'était pas reprise par WBE, ils souhaiteraient vendre le terrain et les bâtiments.

Le projet de transfert a été déposé devant le Comité de direction de WBE le 26 novembre 2019. Ce dernier a décidé de créer un groupe de travail en janvier 2020. L'annexion des implantations à l'Athénée royal d'Izel a été proposée. Toutefois, sans analyse précise, il est trop tôt pour se prononcer. J'aimerais faire une mise au point à ce sujet: alors que nous sommes au début d'un processus qui s'annonce long, les propos tenus par les autorités communales dans la presse ne reflètent pas exactement les termes des échanges qui ont eu lieu. Le travail concret d'analyse d'une éventuelle reprise va être réalisé sur la base des documents qui concernent les infrastructures et le personnel et que la commune doit encore faire parvenir aux services de WBE.

Déterminer un délai à ce stade est difficile. Pour réussir le transfert vers l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est en effet nécessaire de mettre en place une stratégie stable pour le réseau WBE et les écoles communales concernées. Enfin, ce genre de transfert n'est pas fréquent, mais a déjà eu lieu il y a une vingtaine d'années, à Rochefort. Cela concernait alors l'enseignement secondaire. Si la dérogation est octroyée par le gouvernement, en vertu du décret spécial portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française, adopté le 7 février 2019, le Conseil WBE prendra la décision finale.

Mme Anne Laffut (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces précisions. L'article de presse contenait vraisemblablement un raccourci laissant penser que le transfert avait déjà eu lieu. J'attire votre attention sur l'effet boule de neige qu'une telle mesure pourrait créer. J'ai en effet entendu des membres de différents collèges envisager de s'en inspirer.

1.7 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Solutions apportées à la situation des bâtiments scolaires à l'Athénée royal de Ganshoren»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le 14 octobre dernier, en compagnie de membres de l'administration des bâtiments scolaires, vous avez visité l'Athénée royal de Ganshoren, dont la situation est très préoccupante. Tellement préoccupante qu'elle a entraîné des menaces de mouvements de grève de la part des enseignants et des protestations de l'association des parents d'élèves.

Lors de la réunion de notre commission du 14 octobre 2019, vous avez vous-même affirmé que les bâtiments de l'Athénée étaient dans un «état de délabrement avancé». Lors de cette même réunion, vous avez annoncé que «le service de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) a donc entamé la recherche d'une location d'urgence pour trouver un bien qui offrira des conditions acceptables d'hébergement aux élèves et enseignants, et ce, dans les plus brefs délais et pour la durée des travaux de pérennisation».

Pouvez-vous faire le point sur l'avancement de ce dossier? La recherche d'un bien pour lequel un bail peut être signé d'urgence a-t-elle abouti? Si oui, pouvez-vous nous donner des précisions sur les bâtiments loués, leur localisation, le nombre d'élèves qu'ils peuvent accueillir et le coût de leur location?

Par ailleurs, le 21 novembre dernier, lors de la réunion du conseil communal de Ganshoren, le collège communal, en réponse à une de nos ques-

tions sur l'implication de la commune dans la recherche de solutions dans ce dossier, a affirmé avoir proposé un terrain ainsi que des *containers* aménagés pour accueillir d'urgence une partie des élèves et du personnel. Selon le collège communal, l'administration aurait refusé cette proposition et indiqué avoir trouvé des bâtiments, sans fournir davantage d'informations ni aux responsables de la commune ni à ceux de l'Athénée.

Pouvez-vous nous confirmer ces informations? Si elles sont vérifiées, quelles sont les raisons ayant motivé le refus de l'administration, alors que la commune souhaite également être impliquée dans la recherche d'une solution?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, je vous confirme que la recherche d'une location d'urgence, évoquée lors de la réunion de la commission du 14 octobre dernier, a abouti. Le service général des infrastructures de WBE a identifié un bâtiment situé à proximité de l'actuelle implantation et libre d'occupation. Il est situé rue Léon Théodor, 85 à Jette. Les deux bourgmestres concernés ainsi que la direction de l'école ont été associés aux démarches. Le bail de location a été signé après une analyse de faisabilité concluante, effectuée en bonne collaboration et en accord avec la direction de l'école.

Ce bâtiment d'une capacité d'environ 2 880 m² permettra d'accueillir quelque 500 élèves de quatrième, cinquième et sixième années du secondaire. Il comprendra 21 salles de classe, un réfectoire, une salle polyvalente, une salle de fitness ainsi que tous les locaux administratifs nécessaires pour le personnel concerné. Bien que les locaux présentent un bon état général, des travaux de première nécessité seront effectués rapidement afin d'accueillir les élèves et les enseignants dans les meilleures conditions possible et les meilleurs délais. Le coût total de l'opération s'élèvera à 316 800 euros par an, pendant cinq ans et huit mois au minimum. Ce montant est destiné aux travaux de première nécessité.

Concernant le terrain évoqué lors de la séance du conseil communal de Ganshoren du 21 novembre dernier, la proposition a été analysée et écartée par nos services. Elle ne répondait ni aux critères d'urgence et de coût ni aux besoins estimés en termes de superficie. Étant donné la superficie insuffisante du terrain, le coût financier important, la logistique et les délais nécessaires pour placer et aménager 3 000 m² de pavillons préfabriqués, l'option n'était pas pertinente. Le 25 novembre dernier, le service général des infrastructures de WBE a rencontré le bourgmestre, M. Kompany, et l'échevine chargée de l'urbanisme, Mme Cornelissen, et leur a communiqué l'analyse de leur proposition.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je suis satisfait de la réponse et des mesures qui ont été prises. J'ai encore une petite inquiétude: le bourgmestre de Jette, M. Hervé Doyen, a exprimé des réticences à accepter cette proposition. J'espère qu'il a pu être rassuré depuis et que les élèves pourront rapidement migrer vers cette nouvelle implantation.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je prends note de votre remarque.

1.8 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Actions entreprises pour la rénovation de l'Athénée royal d'Uccle 2»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Monsieur le Ministre, au début du mois de novembre, je vous ai interpellé sur la situation de l'Athénée royal d'Uccle 2. Cette école secondaire de la Région bruxelloise avait en effet connu différents mouvements de grève pour dénoncer la dégradation des bâtiments. Les représentants syndicaux se plaignaient notamment du fait que, malgré qu'un cadastre des travaux à réaliser avait été dressé plusieurs années auparavant, ces derniers n'avaient jamais été effectués.

Ainsi, bien que la direction générale des infrastructures (DGI) soit intervenue cette année pour procéder à une réfection complète de la toiture du bâtiment principal et pour poser des panneaux solaires, les enseignants faisaient toujours état d'une série de problèmes persistants. Je citerai entre autres l'absence d'étanchéité de la toiture, le danger d'intrusion sur le site, la vétusté des plafonds, faux plafonds et revêtements de sol, une fuite de gaz et divers problèmes de chauffage. Vous nous aviez expliqué qu'un budget de 345 000 euros avait été prévu en 2020, dans les crédits de la DGI, afin de procéder à différentes rénovations. Je m'en étais réjoui.

Des travaux précis ont-ils été programmés depuis lors? Disposez-vous désormais d'un calendrier à cet égard? Concernant la fuite de gaz, l'entreprise mandatée par la DGI a-t-elle procédé à une réparation? Vous aviez également indiqué que vous vous rendriez sur place en décembre avec votre collègue chargée de l'Éducation. J'ai appris que cette rencontre avait été programmée pour le 16 décembre, c'est-à-dire aujourd'hui. Cette rencontre a-t-elle eu lieu? Que pensent les enseignants des mesures prises? L'annonce du budget consacré aux rénovations a-

t-elle été de nature à apaiser la situation au sein de l'établissement? Les enseignants vous ont-ils fait part d'autres problèmes dans les infrastructures de l'école, qui n'auraient pas été clairement identifiés par la DGI?

Vendredi dernier, les trois organisations syndicales ont d'ailleurs appelé tous les établissements du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) à procéder à un arrêt de travail ce lundi matin afin de réclamer une amélioration de leurs conditions de travail par le biais de la rénovation des bâtiments scolaires. Ils constatent que la situation a peu évolué depuis la publication du rapport de 2017 qui reprenait les travaux prioritaires à effectuer. Avez-vous récemment rencontré les syndicats pour faire le point sur les travaux qui devraient être programmés prochainement dans les différents établissements de WBE?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je vous confirme, Monsieur Van Goidsenhoven, que je me suis rendu sur place aujourd'hui avec Mme Désir, ministre de l'Éducation. Nous avons rencontré les délégations syndicales, le préfet et son adjointe. Nous avons aussi visité les lieux et discuté avec les enseignants et des représentants d'autres établissements. Nous étions accompagnés par des responsables de nos cabinets respectifs ainsi que par ceux de la DGI. Toutes les conditions nécessaires à l'avancement du dossier étaient réunies.

J'ai pu constater que de nombreux travaux étaient effectivement nécessaires dans cet athénée. La vétusté crée des problèmes de sécurité à plusieurs endroits. Il est urgent d'intervenir et je me réjouis qu'un budget de 345 000 euros soit programmé à cet effet pour 2020. L'affectation anticipée de cette somme ne correspond toutefois pas à l'attente du corps enseignant. Cela m'a surpris. Je pensais qu'un dialogue entre l'établissement scolaire et la DGI avait eu lieu. Je leur ai donc demandé de se rencontrer à nouveau afin d'optimaliser cette affectation.

J'ai le sentiment que la rencontre a été utile, permettant à chacun de s'exprimer et aux deux ministres de se rendre compte de la situation. Comme je l'ai évoqué lors d'une précédente réunion de votre commission, il est vraiment important de se rendre sur le terrain. Si les besoins sont plus criants à Bruxelles, ils existent aussi en Wallonie. J'ai pu le constater lors de mon déplacement avec Mme Désir à Ciney vendredi dernier.

J'en viens à votre question sur les odeurs de gaz. À la suite de la faible odeur de gaz détectée le jeudi 17 octobre par un ouvrier, Sibelga a vérifié l'installation et colmaté une fuite mineure qui n'a pas nécessité de fermeture de compteur et ne constituait donc pas de danger pour les élèves. La direction régionale des infrastructures de Bruxelles a ensuite fait procéder à la réparation définitive.

Concernant le problème de chauffage, des travaux de régulation sont en cours. J'ai pu visiter la chaufferie et ai constaté qu'une des trois chaudières ne fonctionne plus depuis longtemps et que les deux autres sont vieillissantes. Il reste donc encore beaucoup à faire; par exemple, des vannes thermostatiques manquent dans de nombreuses classes.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Je me réjouis que vous jugiez cette rencontre utile. Certes, ces problèmes de bâtiments ne se posent pas qu'à Bruxelles, mais ils y sont sans doute plus graves.

Bien entendu, il reste beaucoup à faire. Espérons que cette rencontre et ce dialogue permettront d'avancer dans le dossier de l'Athénée royal Uccle 2, comme dans d'autres d'ailleurs. La tâche est sans doute ardue, mais je ne doute pas que ces dossiers seront suivis avec la plus grande attention, afin que des solutions concrètes puissent être apportées là où l'urgence est la plus grande.

(*M. Samuel Nemes, vice-président, prend la présidence*)

1.9 Question de M. Christophe Collignon à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Propos antisémites d'un professeur du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement»

1.10 Question de Mme Joëlle Maison à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Dérapage antisémite d'un professeur de religion islamique»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Christophe Collignon (PS). – Monsieur le Ministre, la semaine dernière, un incident survenu à l'Athénée royal Agri Saint-Georges de Huy a retenu mon attention. Un professeur a posté sur son compte Facebook une vidéo au contenu antisémite et incitant au *djihad*. Cet enseignant s'est défendu en déclarant qu'il avait simplement relayé un post Facebook.

Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) a rapidement réagi puisqu'il s'est constitué partie civile dans une action pénale engagée dès le jeudi à l'encontre du professeur. Au-delà du fait qu'il

soit interpellant, choquant ou troublant, cet événement rappelle l'importance des différents dispositifs à mettre en place pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et toute forme de discrimination dans tous les domaines de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cet événement est également interpellant, car tout un dispositif est mis en place pour prévenir le radicalisme. La Fédération Wallonie-Bruxelles est évidemment au cœur de la construction d'une citoyenneté responsable et inclusive. Elle doit veiller à la formation des professeurs de religion et d'éducation permanente ainsi qu'à l'organisation des cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté, compte tenu de leur utilité fondamentale.

En tant que ministre de l'Égalité des chances et de la tutelle sur WBE, pouvez-vous m'indiquer s'il existe un protocole précis destiné aux directions d'école qui prennent connaissance de faits de cette nature, c'est-à-dire lorsque des propos racistes, antisémites ou xénophobes sont tenus par des enseignants ou du personnel encadrant? Quelles démarches auprès de la zone de police ou de la police fédérale le chef d'établissement doit-il entreprendre en cas de détection de comportements à risques? Quels sont les outils pédagogiques mis à la disposition des écoles du réseau WBE permettant la lutte contre le racisme et l'antisémitisme?

En tant que bourgmestre, je n'ai pas été avisé de la situation, malgré les différents protocoles que nous avons signés à la suite des appels à projets de la Wallonie relatifs à la prévention du radicalisme et malgré la création d'une cellule de sécurité intégrale locale (CSIL) dans la zone. Dans une approche constructive et surtout préventive, je me demande si certains éléments de protocole de communication ne devraient pas être rectifiés ou clarifiés.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Le 16 novembre 2019, un professeur de religion islamique d'un athénée de WBE a posté sur son mur Facebook une vidéo incitant à la haine et à la destruction des Juifs. L'imam qui y est filmé appelle à l'extermination des Juifs et incite au *djihad*. Lorsqu'il a été interrogé, cet enseignant a affirmé prôner le dialogue et le vivre-ensemble. Il a contesté le caractère violent et antisémite de la vidéo postée sur son mur Facebook. Un examen de son contenu par un observateur de l'islam violent l'a pourtant démontré sans aucune ambiguïté.

Il est naturellement inacceptable qu'un enseignant relaie des propos de cette nature. La presse nous informe que WBE s'est constituée partie civile dans une action pénale introduite à l'encontre de ce professeur. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous confirmer cette information? Cet enseignant a-t-il été suspendu et écarté de ses fonctions? Cette dernière question est particulièrement importante.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Voici un peu moins de deux semaines, WBE a effectivement été alerté de ces propos antisémites et incitant au *djihad*, divulgués sur les réseaux sociaux par un professeur de religion de l'Athénée royal Agri Saint-Georges de Huy.

Le contenu de cette vidéo est choquant moralement et est légalement condamnable. Il est inacceptable qu'un professeur véhicule de pareilles thèses. Des mesures adéquates ont été prises immédiatement par l'administrateur général *ad interim* de WBE. L'enseignant a tout de suite été écarté. La Sûreté de l'État a été prévenue le jour même de la connaissance des faits.

Monsieur Collignon, vous m'apprenez que le bourgmestre n'a pas été informé. J'ignore s'il est de la responsabilité de WBE ou de celle de la Sûreté de l'État de s'en charger. Une plainte avec constitution de partie civile a été déposée contre ce professeur auprès du juge d'instruction compétent de chefs de calomnie, d'atteinte portée à l'honneur ou à la considération des personnes et de diffusion d'incitation à la haine. Cet enseignant était au moment des faits en congé de maladie. Je vous confirme qu'il n'exerce pour l'heure plus aucune fonction dans le réseau WBE puisqu'il a été suspendu.

Plusieurs éléments peuvent être mis en exergue sur la manière dont WBE lutte contre les diverses formes de discrimination. Tout d'abord, rappelons que les valeurs d'ouverture et de démocratie que nous défendons pour notre enseignement sont inscrites dans nos décrets et arrêtés. Tant dans l'exercice de leurs fonctions qu'en dehors, les membres du personnel enseignant ont l'obligation de s'abstenir de tout comportement ou propos qui entre en contradiction manifeste avec les principes essentiels du régime démocratique, ainsi que de tout comportement ou propos qui pourrait porter gravement atteinte à la confiance du public à l'enseignement de la Communauté française. Les circulaires, programmes, bulletins, outils du réseau WBE intègrent et rappellent de manière récurrente ces valeurs. À titre d'exemple, je citerai une circulaire de décembre 2019 qui invite à la projection du film «*La Ville sans Juifs*» à l'occasion du 27 janvier, jour de commémoration des victimes de la Shoah. L'objectif est ici de rappeler, tant aux élèves qu'aux professeurs, que la discrimination peut conduire au pire et que les êtres humains, tout comme les sociétés, pour exister au mieux, ont besoin de compréhension mutuelle, d'entraide, sinon de camaraderie, voire d'amitié.

Par ailleurs, les récentes modifications portant sur le pilotage des établissements scolaires permettront d'outiller davantage les écoles pour répondre à ce type de problématique. En effet, les contrats d'objectifs des écoles contiennent des

dispositifs de prévention et de prise en charge des discriminations et des violences au sein de l'établissement scolaire, ainsi que des stratégies relatives à la promotion de la citoyenneté.

WBE, à l'instar des différentes fédérations de pouvoirs organisateurs, mettra en place des outils permettant l'atteinte de ces objectifs. Les cellules de soutien et d'accompagnement, soutenues par une subvention globale d'environ dix millions d'euros, tous réseaux confondus, auront notamment pour mission l'accompagnement des écoles dans la mise en place des contrats d'objectifs et, à ce titre, soutiendront le développement de stratégies et d'outils communs en vue de lutter de manière préventive contre toute forme de discrimination dans les écoles.

M. Christophe Collignon (PS). – En effet, je pense que certains outils sont déjà développés par WBE. Vérifier que les chefs d'établissement puissent entrer en relation avec les zones de police dans les communes où il y a des projets de prévention du radicalisme serait très utile. La fluidité de l'information s'en verrait améliorée et une meilleure détection des comportements à risques serait alors possible.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Effectivement, beaucoup d'outils portent sur la prévention du radicalisme. J'apprécie la volonté de les mettre en œuvre et le fait que des budgets y sont alloués. Il n'en reste pas moins que cette personne avait déjà fait l'objet d'un signalement et d'un rapport. La Fédération Wallonie-Bruxelles porte une certaine responsabilité dans ce dossier. Pendant trente ans, les professeurs et les inspecteurs de toutes les religions ont été désignés par les autorités du culte. Des contrôles étaient effectués par ces autorités uniquement, ce qui n'est heureusement plus le cas. Bien entendu, nous remarquons des débordements de personnes de tous les cultes. Lors de mon mandat d'échevine et de responsable d'un pouvoir organisateur, j'avais immédiatement dénoncé le débordement d'un professeur d'un autre culte. Il faut pratiquer une tolérance zéro face à ce type de comportement.

Vu le manque de contrôle depuis trente ans, même si la plupart des professeurs sont respectables, il est probable que d'autres enseignants sévissent encore avec des propos de ce type dans des écoles. Au-delà du fait et de son caractère délétère pour les établissements et pour les enfants, ces enseignants stigmatisent toute une communauté. Ce genre d'événement est catastrophique pour le vivre ensemble. Nous devons réaliser des contrôles inopinés et développer des programmes bien définis. Il convient d'organiser un vrai cours de deux périodes par semaine d'éducation à la philosophie et la citoyenneté, avec un dialogue interculturel et interreligieux, projet que porte DéFI depuis longtemps. Il semble plus que nécessaire pour déployer le vivre-ensemble dans une société apaisée.

(M. Christophe Collignon, président, reprend la présidence)

1.11 Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Mouvements de personnel au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement»

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, l'installation de la structure de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) a jusqu'à présent été assez rocambolesque. Nous avons récemment appris le départ d'un directeur adjoint. Cette situation provoque de vives inquiétudes au sein du personnel. En effet, des rumeurs circulent sur le fait qu'il aurait été remercié. Certains affirment au contraire qu'il s'agirait d'un départ anticipé volontaire. Le personnel se pose des questions, y compris sur son propre avenir et ses conditions de travail.

Il semble que le personnel statutaire pourrait demander son retour au ministère 18 à 24 mois après son transfert chez WBE. Cette mesure est sécurisante pour ces personnes, mais qu'en est-il du personnel contractuel? Celui-ci ignore si la mesure s'applique à lui. Pourrait-il retourner au ministère? Le personnel contractuel est dans l'insécurité et éprouve des difficultés à travailler correctement. Il aimerait être rassuré. Quel est votre avis sur le sujet?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je tiens d'abord à souligner que cette décision intervient dans le cadre de l'autonomie reconnue à WBE par le décret spécial du 7 février 2019. En tant que ministre de tutelle, je ne dispose d'aucun pouvoir hiérarchique au sein de cet organisme d'intérêt public.

Il n'y a eu, à l'égard de la personne que vous citez, Madame Bernard, aucune mise à pied ou décision de mettre fin anticipativement à son mandat. Il a uniquement été décidé de ne pas le renouveler alors qu'il se terminera le 31 décembre prochain. Selon leurs dires, tant l'administrateur général *ad interim* que le conseil d'administration estimaient que cette personne n'était pas en phase avec les orientations stratégiques définies par le gouvernement dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence et de l'autonomisation du réseau WBE. Par ailleurs, le principal intéressé a lui-même fait savoir par écrit, au début du mois d'octobre, qu'il ne souhaitait pas être prolongé dans son mandat.

Je tiens à vous rassurer: WBE a déjà pris les mesures nécessaires afin que cette situation ne

crée aucune difficulté dans l'administration du réseau. La continuité du service public demeure assurée, notamment grâce à la désignation d'une nouvelle directrice générale adjointe *ad interim* dans l'attente de la constitution du comité de direction.

La faculté des agents statutaires à retourner au ministère entre 18 et 24 mois après leur transfert est prévue dans leur statut. Dans un souci d'égalité, elle a néanmoins été transposée dans les contrats des agents non statutaires. Des avenants à leur convention ont donc été conclus et ces personnes disposent désormais de cette même possibilité de retour.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos informations et pour vos précisions. Nous resterons attentifs à l'évolution de la situation du personnel et de l'installation de la nouvelle structure.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Carré des Arts à Mons», de Mme Marie-Martine Schyns, intitulées «Suivi de l'action du ministre de tutelle Wallonie-Bruxelles Enseignement: Athénée royal Andrée Thomas» et «Évaluation des élèves de l'enseignement secondaire des deuxième et troisième degrés, à travers les unités d'acquis d'apprentissage», et de M. Eddy Fontaine, intitulée «Absorption de l'Athénée de Ciney», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 17h20.